Sarlat et Sarladais

Aqui: par ici la monnaie!

ÉCONOMIE

Cet « argent » local, lancé en avril 2018 par l'association Aqui de conscience, s'installe tranquillement en Sarladais

'aqui est l'une des 74 monnaies locales mises en place en France. Elle est désormais acceptée par une soixantaine de commercants, d'artisans et de professionnels libéraux, sur un territoire englobant Sarlat, Montignac et Bergerac. 35 000 aquis, garantis par autant d'euros, sont actuellement en circulation, et 230 adhérents utilisent cet « argent ». Les aquis sont en fait des coupons d'échanges, propres à acquérir des biens et des services entre adhérents de l'association (10 euros de cotisation annuelle) le tout régi par la loi du 31 juillet 2014, dite loi Hamon.

Stimuler la vie économique

Le but est d'avoir un effet stimulant sur la vie économique et de favoriser le commerce local. Mais quel intérêt d'échanger en aquis alors qu'on peut le faire avec des euros dans le même esprit ? « Nous donnons encore plus de sens à l'achat, car tous nos prestataires se sont engagés dans des actions respectueuses de l'environnement et de l'humain, qu'ils soient employés ou fournisseurs », répond Hervé Louf, le président d'Aqui de conscience, l'association porteuse du projet.

L'aqui a vocation à resserrer les liens au sein d'une communauté. D'ailleurs, les monnaies locales sont très implantées dans des régions à forte identité comme le Pays basque, la Bretagne ou encore l'Alsace. Et depuis longtemps: cinq ans pour le Pays basque où 3 000 adhérents, 700 entreprises et associations se partagent 1,2 million d'euskos en circulation. Même la Ville de Bayonne effectue



L'aqui est accepté par une soixantaine de prestataires sur le territoire. PHOTO GILLES RAY

depuis décembre 2018 ses premiers paiements en euskos – c'est ainsi qu'elle indemnise ses élus, entre autres. L'argent qui provient des impôts locaux reste ainsi sur le territoire et favorise des échanges économiques plus vertueux.

Fiches de paye en Aqui

En Sarladais, quelques entreprises commencent à ouvrir des lignes en aquis sur les feuilles de paye (c'est aussi simple que de le faire en euros). Cela peut aller jusqu'à 1 500 aquis, avec l'accord du salarié. Et Hervé Louf d'ajouter : « Nous pensons que le jour où les paiements pourront s'effectuer par la voie numérique, cela facilitera encore plus les échanges conséquents entre prestataires et fournisseurs. C'est le cas en Bretagne ou au Pays basque et l'on y pense chez nous. »

Les utilisateurs et promoteurs de l'aqui se retrouveront le 10 mars pour une assemblée générale à Castels, à mi-distance du Sarladais et du Bergeracois. Car cette monnaie s'étend et l'unité

Comment ça marche?

C'est simple. Une carte d'adhérent à l'association Aqui de conscience coûte 10 euros. L'adhésion peut se faire en ligne sur le site www.monnaie-aqui.fr. On peut aussi échanger des euros contre des aguis au cinéma Rex de Sarlat, aux Biocoop de Sarlat et Montignac, au Pain d'antan de Molières et à l'association Céla à Bergerac. Les achats ou les dépenses se font ensuite chez les prestataires adhérents. D'autres renseignements sont disponibles sur le site monnaieaqui.wixsite.com/aqui/monnaielocale.



35 000 aquis sont en circulation sur le territoire, PHOTO GILLES RAY

Pour être prestataire, la cotisation est de 30 euros. Il est possible de reconvertir ses aquis en euros dans le cadre d'un fonds de réserve. Ce fonds est déposé sur un compte coopératif qui valorise ces dépôts en soutenant la création et le développement d'activités écoresponsables sur le territoire de l'aqui.

territoriale a un sens en termes de ressources. Le risque de l'entre-soi pourrait nuire aux buts fixés : encourager et dynamiser les échan-

ges locaux, favoriser les actions citoyens et réduire l'impact écologique.

Gilles Ray